



Publié sur *Humanite* (<http://www.humanite.fr>)

[Accueil](#) > Printer-friendly

L'alerte et la prévention des inondations en question

Humanité Quotidien

6 Janvier, 2014

intempéries

Alors que la Bretagne reste en alerte orange, la polémique enflamme sur l'impréparation des pouvoirs publics face aux crues qui menacent le pays. Plus que l'alerte des populations, ce sont les choix des politiques de prévention qui créent le débat.

Les eaux restent toujours à des niveaux élevés dans le Finistère. De nouveaux débordements de la Laïta, à Quimperlé, et de l'Odet, à Quimper, ont été constatés hier matin, en raison de coefficients de marée toujours élevés. Des sacs de sable étaient installés à Pontivy, dans le Morbihan, où un autre fleuve côtier, le Blavet, n'a cessé de monter tout au long de la journée. Ce n'est pas encore la décrue, mais une polémique a déjà enflé sur les dispositifs d'alerte et de prévention en matière d'inondations.

Manuel Valls a mis le feu aux poudres le 26 décembre. Lors de sa visite à Quimperlé, le ministre de l'Intérieur a reconnu une « erreur d'appréciation des services de l'État » concernant la tempête Dirk et même demandé une enquête au préfet de région. Des élus locaux s'étaient alors plaints au ministre de l'Intérieur d'une défaillance et d'un retard de l'alerte lancée par Vigicrues, dispositif copiloté par Météo France et le Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (Schapi), en charge d'alerter les populations. Hier, c'est un géographe breton, Jacques Lescoat, qui relayait dans le Parisien les critiques d'associations locales contre la suppression « de 180 000 km de haies et de talus » et l'artificialisation d'espaces naturels et agricoles en Bretagne.

Un sol de forêt détrempé ne réagit pas différemment qu'une surface bétonnée, a expliqué de son côté André Bachoc, directeur du Schapi, dans les colonnes du Monde. Lequel reconnaissait toutefois les lacunes de ses services pour prévoir des crues soudaines, « qui se manifestent en deux à six heures » et soulignait la nécessité, en Bretagne, d'une meilleure prise en compte « des phénomènes hydrauliques, des marées, dans les estuaires marins ».



[1] « une taxe pour la gestion de la prévention des inondations »

« À chaque inondation, on redécouvre l'Amérique », déplore Pierre-Yves Collombat, sénateur PS qui a dirigé une mission d'information sur les inondations dans le Var et le Sud-Est. « Globalement, le dispositif d'alerte actuel, même si on peut encore l'améliorer, fonctionne plutôt bien. » Le problème réside plutôt, selon lui, dans la prévention des inondations, qui « ne vise pas à supprimer les inondations » mais bien à « éviter un maximum de dégâts humains et matériels ». Or, explique le sénateur, « il n'y a pas actuellement en France une politique de prévention des inondations sur l'ensemble du territoire. » De nombreux plans locaux ont certes été instaurés, au coup par coup, bien souvent suite à des inondations meurtrières, « mais nul ne savait, sur le terrain, qui était responsable de la question de la prévention ».

Plutôt que de renforcer le rôle de l'État en la matière, la loi Lebranchu a choisi de confier cette compétence aux communes et aux intercommunalités. Adoptée définitivement le 19 décembre dernier, cette loi permet à ces collectivités de lever « une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ». Limitée à 40 euros par habitant, elle permettrait de « dégager 600 millions d'euros par an pour la prévention des inondations, à comparer aux 250 à 350 millions d'euros dépensés actuellement », se réjouit Pierre-Yves Collombat.

Une telle taxe « ne peut pas être levée dans des territoires déjà soumis à un certain nombre de pressions et de règles réduisant leurs capacités financières », a alerté de son côté la sénatrice communiste Marie-France Beauvils, à la tête du Centre européen de prévention du risque d'inondation, qui fédère des collectivités dans toute l'Europe. Et ce d'autant plus que ce texte a été adopté avant la fin de la consultation sur la stratégie nationale des risques d'inondation, lancée dans les prochains mois par le gouvernement... « Car, insiste la sénatrice communiste, c'est bien à l'État qu'incombe la responsabilité de traiter le problème sur l'ensemble du territoire ! »

Combien coûtent les crues ? En plus des 53 morts, les inondations provoquées par la tempête Xynthia ont causé 700 millions d'euros de dégâts matériels. Celles du Var, à la fin 2011 ? Outre 23 vies humaines, la note s'éleva à 1,2 milliard d'euros pour la première, et à 800 millions d'euros pour la seconde. En juin, les crues ont provoqué 134 millions d'euros de dégâts dans les Hautes-Pyrénées et en Haute-Garonne. « On a l'impression que ce sont des phénomènes locaux, mais cela coûte 1 milliard d'euros en moyenne au pays chaque année », explique le sénateur PS Pierre-Yves Collombat. Pis, une étude de l'OCDE, publiée dans les prochains jours, évalue à 40 milliards d'euros le coût d'une grande inondation en Île-de-France.

- Des fonds pour les inondations ^[2]
Les « dégâts colossaux » des crues dans le Sud-Ouest ^[3]
Intempéries: le Sud-ouest en état de catastrophe naturelle ^[4]

Pierre Duquesne

Formatage en page d'accueil:

Photo moyen format

vignette:



URL source: <http://www.humanite.fr/societe/l-alerte-et-la-prevention-des-inondations-en-quest-556340>